

Procès verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2014

Commune de Ploubezre

Le lundi 29 avril 2014, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 23 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Etaient Présents:

Mmes F. ALLAIN, V. CHAUVEL, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, A. LE MAU, R. LISSILLOUR-MENGUY, A. LE LOARER, G. PERRIN, A. ROBIN-DIOT, M. O. ROLLAND ;
MMrs A. FERREIRA-GOMES, J. F. GOAZIOU, L. JEGOU, Y. LE DROUMAGUET, F. LE FOLL, M. LE MANAC'H, J. MASSE, G. NICOLAS, G. ROPARS, F. VANGHENT.

Absents :

Excusé(e)

David BLANCHARD, Procuration à Gildas NICOLAS.
J. Y. MENOUE, Procuration à Jérôme MASSE.

Nombre des membres en exercice: 23

Secrétaire de séance : Rozenn LISSILLOUR MENGUY.

1) Procès verbal de la séance précédente :

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal de la séance du 28 mars 2014 est signé par les membres présents.

Mme PERRIN fait part du désaccord de la minorité sur la relation du précédent Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 et indique qu'elle a transmis par messagerie électronique, dans la journée, des observations qu'elle souhaite voir prises en compte. Compte tenu de leur transmission relativement tardive, ces observations n'ont pu être prises en compte et, sur proposition de Madame le Maire, il est convenu que l'approbation du compte rendu soit reportée à la prochaine séance, après qu'un échange sur les modes opératoires de ce compte rendu ait eu lieu.

Puis Madame PERRIN demandent à ajouter des points à l'ordre du jour :

- 1) Commissions municipales : Madame le Maire faisant observer que ce point sera traité lors d'un futur Conseil Municipal, un échange s'engage sur l'opportunité de de différer cette question. Les membres de l'assemblée conviennent alors qu'aucune réunion de la Commission urbanisme ne sera tenue avant que la question n'ait été revue en Conseil Municipal ;
- 2) Tableau des effectifs : Il est convenu de délibérer sur ce point en affaires diverses ;
- 3) Membres extérieurs du CCAS : Mme Annelise LE MAU communique la liste des membres nommés. Suit un échange sur la pertinence et le formalisme attaché à leur nomination. Madame LE MAU indique en conclusion qu'elle reviendra sur ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

2) Taux d'imposition pour 2014 ;

A) Propos introductif :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de la Commission des finances de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2014 et indique que le budget primitif de la commune a été construit sur cette volonté. Puis elle indique que les principales dépenses nouvelles inscrites au Budget Primitif, pour un total de 560 000 €, sont :

- | | |
|---|-----------|
| - Toiture de l'église (1 ^{er} tranche) | 160 000 € |
| - Programme voirie rurale 2014, | 150 000 € |

- Travaux au Groupe scolaire (dont 80 000 € en régie),	130 000 €
- Divers acquisitions	77 000 €
- Programme voirie urbaine 2014,	30 000 €
- Divers bâtiments 2014,	13 000 €

Elle précise que ce budget ne saurait représenter l'ensemble des engagements budgétaires de la commune dans la mesure où il n'a pas été possible de présenter à l'approbation de l'assemblée le Compte Administratif 2013 puisque le compte de Gestion du Receveur Municipal n'a pas été reçu à cette date. Ainsi, les reports de l'exercice précédent ne peuvent être intégrés au Budget Primitif 2014, qui ne comporte que des écritures nouvelles.

C'est sur cette base que Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux pour l'année 2014.

B) Vote des taux 2014 :

2014-34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation	20,69 %	20,69 %
Taxe sur le Foncier Bâti	23,15 %	23,15 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	83,34 %	83,34 %

Arrivée d'Audeline LE LOARER

3) Budget Primitif 2014 de la commune :

A) présentation :

Madame LE CARLUER présente le détail du Budget primitif de la commune. Elle rappelle que celui-ci a été construit avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale, de contenir l'emprunt et de tenir compte des programmes de travaux déjà engagés par la précédente équipe municipale. Sur ces bases, le budget est équilibré avec un recours à l'emprunt de + 168 950 €, pour 285 000 € de prévision de remboursement du capital de la dette. Les dotations de l'Etat sont en progression sur le chapitre, mais le total DGF + DSR + Dotation de péréquation (véritables transferts de l'Etat) est pratiquement stable ; de même, les bases d'imposition n'augmentent que de 2,47 contre 4,66 % en 2013. Par ailleurs, au cours de la présentation, Madame LE CARLUER observe que les plus gros enjeux financiers sont toujours placés dans des budgets annexes, ceux-ci assumant une dette supérieure à la dette du budget général. Au total, l'équilibre des différents budgets est obtenu avec un endettement de l'ordre de :

5 522 000 € (~2 522 000 pour la commune et 3 000 000 € dans les budgets annexes) en forte progression sur le précédent mandat.

En cours de présentation du détail du budget principal, plusieurs points sont éclaircis ; répondant à une demande de Monsieur MASSE et de Mme PERRIN sur les évolutions du détail des comptes du chapitre 012, Madame LE CARLUER précisera que l'évolution des chiffres résulte d'un calcul à effectif constant et ne reflète aucunement une modification des effectifs des personnels communaux.

B) Vote du budget primitif 2014 :

2014-35

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif 2014. Vu la prévision de résultat dégagé par l'exercice 2013 du budget général (71 551,09 €), et en avoir délibéré, adopte, par 18 voix pour et 5 abstentions – Mmes CHAUVEL et PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MASSE avec la procuration de Jean Yves MENO) le Budget Primitif 2014, en votant les crédits de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
2 660 250,00 Euros.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
855 000,00 Euros.

4) Budget Primitif 2014 de l'Eau :

2014-36

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif de l'Eau 2014. Celui-ci permet de dégager un solde net du capital de la dette pour l'autofinancement de travaux ordinaires de l'ordre de 34 000 €. Ainsi :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
367 900 Euros.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
64 880,00 Euros.

Après en avoir pris connaissance et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

5) Budget Primitif opérations funéraires 2014 :

2014-37

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif des opérations funéraires 2014 :

- En section de fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
3 600,00 Euros
- Investissement : Néant

Après en avoir pris connaissance et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

6) Budget Primitif 2014 de la Zone d'Aménagement Concerté :

2014-38

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif 2014 pour la Zone d'Aménagement Concerté :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
520 000,00 Euros.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
0,00 Euros.

Après en avoir pris connaissance et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

7) Budget Primitif 2014 du Pôle Médical :

2014-39

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif 2014 du Pôle Médical :

- En section de Fonctionnement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
84 950,00 Euros.
- En section d'Investissement, Dépenses et Recettes s'équilibrent à hauteur de :
45 000,00 Euros.

Après en avoir pris connaissance et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé.

8) emplois saisonniers :

2014-40

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune recrute traditionnellement des personnels saisonniers pour le Centre Aéré d'été, le Service Technique et les visites de la Chapelle de Kerfons. Elle précise que des entretiens de sélection des candidatures ont déjà eu lieu pour l'ALSH et les guides à Kerfons. Par contre, pour le Service Technique, la désignation se faisait habituellement par tirage au sort. Elle indique que cette façon de faire ne lui paraît pas la plus pertinente et se propose de désigner les personnels de renfort après entretien, comme pour les autres emplois.

Puis Madame le Maire rappelle les principes arrêtés antérieurement pour le recrutement de personnel saisonnier du Service Technique, à savoir :

- Age minimal de 18 ans, et être toujours étudiant ;
- 2 nominations au plus pour chaque candidat ;
- Permis de conduire obligatoire ;

De même, pour le recrutement des guides de Kerfons, les éléments pris en compte sont :

- 1 langue étrangère parlée ;
- Intérêt avéré pour le poste et connaissance minimales pour l'occuper ;

L'assemblée approuve la proposition du Maire et, en conséquence décide la création de **2 postes d'auxiliaires** chargés d'assurer les tâches de guide à la chapelle de Kerfons du **15 juin au 15 septembre**, celle d'un **poste d'auxiliaire** au service Technique du **1^{er} juillet au 31 août**, celle de 15 à 17 **postes d'auxiliaire** (au moins et autant que de besoin en fonction de l'effectif des enfants inscrits) pour le Centre Aéré d'été.

Le Conseil Municipal dit que les emplois créés ci-dessus pour le service technique et Kerfons seront rémunérés sur la base de **l'échelle 3, 1^{er} échelon, Indice Brut 310**.

9) Affaires diverses

*** Tableau des effectifs :**

2014-41

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de l'avancement de grade proposé pour un agent, arrête à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs, à effet au 1^{er} mai 2014 :

<u>Emplois de la collectivité</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Durée Hebdo. Service</u>
Attaché Principal (Secrétaire Général)	1	Temps Complet (35 h)
Rédacteur Principal	1	T. C.
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	T. C.
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	T. C.
Adjoint Administratif 2 ^{ième} classe	1	T. C.
Ingénieur Territorial	1	T. C.
Technicien Supérieur	1	T. C.
<i>Agent de Maîtrise Principale</i>	<i>1-1</i>	<i>T. C.</i>
Agent de Maîtrise	1	T. C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	T. C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	T. C.
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	11	T. C.
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	T. C.
Adjoint d'Animation Territorial 2 ^{ème} classe	1	T. C.
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	32 h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	30 h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	28 h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	22 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

A Ploubezre, le 7 mai 2014

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

F. ALLAIN

D. BLANCHARD

V. CHAUVEL

A. FERREIRA-GOMES

C. GOAZIOU

J. F. GOAZIOU

L. JEGOU

M. P. LE CARLUER

Y. LE DROUMAGUET

F. LE FOLL

A. LE LOARER

M. LE MANAC'H

A. LE MAU

R. LISSILLOUR-MENGUY

J. MASSE

J. Y. MENOUE

G. NICOLAS

G. PERRIN

A. ROBIN-DIOT

M. O. ROLLAND

G. ROPARS

F. VANGHENT